

Auvergne Swim-Run - Règlement de l'épreuve 2020

Eau libre

1- Organisation

L'association Casga, ci après dénommée l'organisateur, met en œuvre, les 5 septembre 2020, une compétition de nage en eau libre pouvant être effectuée en natation ou en nage avec palmes, ouverte aux sportifs licenciés ou non et âgés de 11 ans au moins au 31 décembre 2020.

L'organisateur souscrit une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'épreuve et rappelle aux concurrents qu'il peut être de leur intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique sportive.

L'organisation de l'épreuve est placée sous la responsabilité d'un directeur de course.

2- Epreuves

L'Auvergne swim-run "eau libre" comprend différentes épreuves soumises au présent règlement :

Epreuve	Lieu	Quand	Age mini.	Montant inscription
natation 1500 m	Gour de Tazenat (Charbonnières-les-Vieilles)	Samedi 5 sept. - 10h	11 ans	15 €
natation 3000 m	Gour de Tazenat (Charbonnières-les-Vieilles)	Samedi 5 sept. - 11h	11 ans	15 €
nage avec palmes 1500 ou 3000 m	Gour de Tazenat (Charbonnières-les-Vieilles)	Samedi 5 sept. - 12h	11 ans	15 €

+1 € de frais d'inscription par internet.

Les mesurages des parcours (distances) ont été effectués à l'aide d'un GPS.

Les parcours peuvent être modifiés par l'organisateur à tout moment, y compris le jour du départ : sécurité, conditions météorologiques, qualité de l'eau...

La présence des concurrents au briefing d'avant course (20 minutes avant le départ) est obligatoire.

3- Conditions d'inscription

L'inscription à une épreuve "eau libre" vaut acceptation du présent règlement. L'inscription d'un concurrent n'est validée qu'à réception du paiement du montant de ladite inscription.

Chaque concurrent devra transmettre à l'organisateur, au plus tard lors du retrait de son dossard, la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou triathlon ou natation ou nage avec palmes -pour cette discipline uniquement- en compétition) datant de moins d'un an à la date de l'organisation de l'épreuve.

A défaut de certificat médical, une licence compétition en cours de validité à la date de l'épreuve, délivrée par la fédération française de natation (FFN) devra être présentée.

Les licences sportives délivrées par l'une des fédérations listées ci-après, en cours de validité à la date de la manifestation, et faisant apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou du triathlon ou de la natation en compétition sont également acceptées :

- Fédération française de triathlon,
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep).

* *Chaque concurrent doit pouvoir présenter l'original du document à toute réquisition de l'autorité judiciaire.*

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son inscription / dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4- Sécurité

4-1 Capacité physique

Chaque concurrent est conscient de ses capacités et limites physiques et psychologiques à s'engager sur l'épreuve à laquelle il est inscrit. En cas d'incapacité (physique, psychologique) décelée par un médecin ou par le service de sécurité de l'organisation, la personne concernée devra immédiatement se retirer de l'épreuve : elle sera reconduite en bateau sur une rive du parcours.

4-2 Matériel et équipement

Matériel autorisé en natation : maillot de bain, lunettes, bonnet, pince-nez, bouchons d'oreilles.

Matériel autorisé en nage avec palmes : maillot de bain, lunettes ou masque, pince-nez, bouchons d'oreilles, bonnet, combinaison isotherme, chaussons, gants, tuba, palmes (bi-palmes ou monopalme).

Matériel interdit : pull-buoy, plaquettes de natation.

4-3 Températures de l'eau (FFN)

Température comprise entre 16 et 17.9° C : combinaison obligatoire.

Température comprise entre 18° et 19.9° C : combinaison optionnelle.

Température supérieure à 20° C : combinaison interdite.

5- Modification ou annulation

Toute annulation ou modification d'inscription de la part du participant doit être transmise à l'organisateur par mail ou par courrier.

En cas d'**annulation de la part du participant**, le remboursement des frais d'inscription et des frais optionnels s'effectue uniquement pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif ad hoc aux conditions ci-après :

- annulation à j-7 et avant : retenue de 40% du montant versé, avec un minimum de 25 €,
- annulation à j-6 et après : aucun remboursement.

En **cas de force majeure entraînant l'annulation de l'épreuve** par l'organisateur (interdiction par l'autorité administrative, événement climatique, catastrophe naturelle, épidémie ou toute autre cause...) aucun remboursement ne sera possible. L'organisateur proposera un report de l'épreuve à une autre date, pour l'année en cours ou pour l'année suivante, sur une distance équivalente, à plus ou moins 15%, sans coût supplémentaire pour les frais d'inscription et avec ajustement tarifaire pour les frais optionnels (remboursement par l'organisateur ou paiement de la différence par le concurrent, selon la nouvelle grille tarifaire).

6- Vie privée

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

L'organisateur envoie aux concurrents, au maximum une fois par an, un mail collectif les informant de l'ouverture des inscriptions aux épreuves organisées par l'association Casga.

7- Récompenses

Un cadeau sera remis à chaque participant.

Des trophées seront également distribués aux trois premiers scratch hommes et femmes.

8- Sanctions

Condition physique insuffisante : concurrent mis hors course et reconduit sur la rive par le bateau d'assistance.

Comportement dangereux, refus de se soumettre à un contrôle médical, changement ou falsification de dossard, non assistance à une personne en danger, triche (coupe de parcours), utilisation de matériel interdit : élimination.

9- Réclamations et litiges

Toute réclamation doit être formulée par écrit (mail ou courrier) auprès de l'organisateur au plus tard 24 heures après l'épreuve.